

Formation Professionnels de l'immobilier : maîtrisez vos obligations réglementaires

Immobilier

Référence de la formation : **P825**

Villes : **Strasbourg, Colmar, Mulhouse**

Anticipez le renouvellement de votre carte professionnelle en consolidant vos connaissances en déontologie, en lutte contre le blanchiment et en non-discrimination.

Une journée pour sécuriser votre pratique, renforcer la qualité de votre accompagnement et répondre aux exigences légales.



**En présentiel ou
à distance** **Accessible**

Durée : **1 jour (7 heures)**

Tarif Inter : **300 € net**

[Tarif intra sur demande](#)

Mise à jour le 5 mars 2026

Nouveauté 2026 !

Cette formation condensée de 7 heures permet aux professionnels de l'immobilier de répondre à leurs obligations réglementaires de formation continue (LOI ALUR) en couvrant les trois thématiques obligatoires :

- la déontologie immobilière,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT),
- et la prévention des discriminations à l'accès au logement.

Elle associe apports théoriques, cas pratiques et mises en situation, pour une application immédiate sur le terrain.

Objectifs de la formation

- Identifier les principes et les obligations liés à la déontologie immobilière
- Appliquer les mesures de vigilance et de déclaration liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- Intégrer les bonnes pratiques en matière de non-discrimination à l'accès au logement dans leur activité professionnelle

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Tout agent immobilier ou autre professionnel relevant de la loi Hoguet
- Toute personne, salarié ou non, habilité par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

Pré-requis

- Aucun

Les points forts de la formation ?

- Une réponse complète aux obligations réglementaires
- Une formation intensive sur 7h, idéale pour les professionnels souhaitant se mettre en conformité rapidement sans mobiliser plusieurs jours
- Formation animée par un professionnel de l'immobilier qui s'inspire de ses expériences pour présenter des cas concrets de projet en cours
- Une approche pragmatique et opérationnelle

Programme de la formation

1. La Déontologie immobilière

- Cadre réglementaire : Loi Hoguet, Loi ALUR, Code de déontologie.
- Les principes fondamentaux : loyauté, transparence, respect du client.
- Devoir de conseil et information du consommateur.
- Sanctions et contrôles (rôle de la DGCCRF, sanctions disciplinaires).

2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

- Définition, enjeux et acteurs de la LCB-FT.
- Obligations des professionnels de l'immobilier :
 - Identification et vérification de l'identité du client
 - Vigilance renforcée et PEP (personnes politiquement exposées)
 - Détection des opérations suspectes
- Procédure de déclaration de soupçon (TRACFIN).

3. La lutte contre la discrimination à l'accès au logement

- Comprendre les enjeux et connaître la réglementation
 - Les textes fondamentaux et jurisprudences
 - Reconnaître les pratiques discriminatoires
 - Repérer les textes applicables et intégrer les obligations réglementaires dans ses pratiques
- Analyser ses pratiques professionnelles
 - Rôle de l'agent immobilier : garantir l'égalité d'accès et prévenir toute pratique discriminatoire.
 - Utiliser les outils et postures pour prévenir et agir

Opter pour un accueil et management non-discriminatoire

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et applications concrètes
Exemples et échanges

Organisation

Formation présentielle ou distancielle

Évaluation des connaissances

L'intervenant vérifie régulièrement au cours de la formation le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques à travers des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis
Attestation de formation valable dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle auprès de la CCI Alsace Eurométropole
[Obtenir ou renouveler votre carte d'agent immobilier | CCI Alsace](#)

Chiffres clés

92 %

de recommandation
en 2025

93 %

de satisfaction
en 2025

81 %

de réussite CCE
en 2025